

SÉANCE DU 29 JUIN 2021

21-06-166

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 18 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe GIGOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Karine BERRUEL, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Bilal HALHOUL pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Laurent KERMABON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Laurence GARREAU pouvoir à Laurent KERMABON

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

BIEN ETRE ANIMAL

SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LIBOURNE ET L'ASSOCIATION "CHAT 'LIB" POUR LA STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

Vu la loi n°2021-689 du 31 Mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} Juin 2021,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 Novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2212-2,

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.211-22 et suivants et L.212-10,

Considérant que les propriétaires de chats nés après le 1^{er} janvier 2012 doivent identifier leur animal,

Considérant que la multiplication des chats errants vivant en groupe dans les lieux publics de la commune peuvent être source de difficultés, voire de nuisances,

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 033-213302433-20210629-DELIB21_06_166-DE

Considérant que la meilleure solution pour éviter ces colonies dénoncées par des habitants (bruits, odeurs...) réside dans la gestion durable des chats dits «libres» qui consiste à procéder à leur capture pour les identifier, les stériliser, puis les relâcher sur le territoire communal de la ville, qu'ils peuvent alors occuper sans troubler la tranquillité des habitants,

Considérant que l'association « Les Chats Lib », déclarée en sous-préfecture de Libourne le 18 septembre 2020 et dont le siège est à Libourne, a pour objet « la lutte contre la prolifération des chats errants, abandonnés, perdus ou maltraités sur le libournais en procédant à leur capture, leur stérilisation et leur remise en liberté sur un site de nourrissage avec un suivi sanitaire »,

Considérant que cette association s'engage statutairement à travailler avec des fondations ou organismes de protection animale comme « 30 millions d'amis » ,

Considérant le soutien que cette association peut apporter à la ville de Libourne dans sa politique de régulation des chats errants,

Considérant que cette convention d'une durée d'un an, prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021 pour se terminer le 31 décembre 2021,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 24 juin 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à signer la convention avec l'association « Les Chats Lib » dont le projet est joint à la présente délibération ainsi que tous les actes de gestion en découlant
- à verser, pour l'exercice 2021, une participation financière à l'association « Les Chats Lib » de 1 750 euros pour la capture et la stérilisation de 50 chats
- à inscrire au budget 2021 la dépense correspondante

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le
Fait à Libourne

07.07.21

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour exécution conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la ville de Libourne

SÉANCE DU 29 JUIN 2021

21-06-167

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 18 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe GIGOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Karine BERRUEL, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Bilal HALHOUL pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Laurent KERMABON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Laurence GARREAU pouvoir à Laurent KERMABON

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

BIEN ETRE ANIMAL

SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LIBOURNE ET L'ASSOCIATION " 30 MILLIONS D'AMIS" POUR LA STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

Vu la loi n°2021-689 du 31 Mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} Juin 2021,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 Novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,


Vu la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu le décret n° 2002-1381 du 25 novembre 2002 relatif à des mesures particulières à l'égard des animaux errants,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2212-2,

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.211-22 et suivants et L.212-10,

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le 
ID : 033-213302433-20210629-DELIB21_06_167-DE

Considérant que les propriétaires de chats nés après le 1er janvier 2021,

Considérant que la multiplication des chats errants vivant en groupe dans les lieux publics de la commune peuvent être source de difficultés, voire de nuisances,

Considérant que la meilleure solution pour éviter ces colonisations et les désagréments dénoncés par des habitants (bruits, odeurs...) réside dans la gestion durable des chats dits «libres» qui consiste à procéder à leur capture pour les identifier, les stériliser, puis les relâcher sur le territoire communal de la ville, qu'ils peuvent alors occuper sans troubler la tranquillité des habitants,

Considérant d'une part, au titre de la salubrité publique, et d'autre part, au titre de la politique communale visant le bien-être animal, que la ville de Libourne a décidé, pour lutter contre cette prolifération et assurer une régulation des chats errants, de mettre en place un dispositif de régulation de ces animaux au moyen d'une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis,

Considérant que la fondation propose une convention dans laquelle la ville de Libourne s'engage à participer à hauteur de 50% au financement des actes de stérilisation et d'identification,

Considérant que dans le cadre de ce dispositif, la ville de Libourne envisage un partenariat avec la Fondation 30 Millions et prévoit son intervention à une campagne annuelle, représentant une stérilisation d'environ une cinquantaine de chats,

Considérant que la ville de Libourne s'engage à verser à la Fondation 30 Millions d'Amis, une participation financière annuelle de 50% avant toute opération de capture,

Considérant que la participation annuelle de la ville de Libourne serait de 1 750 € permettant ainsi de stériliser 50 chats par an,

Considérant que cette convention d'une durée d'un an, prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2021 pour se terminer le 31 décembre 2021,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 24 juin 2021,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à signer la convention avec « la Fondation 30 Millions d'Amis » dont le projet est joint à la présente délibération ainsi que tous les actes de gestion en découlant
- à verser, pour l'exercice 2021, une participation financière à « la Fondation 30 Millions d'Amis » et un financement à hauteur de 50%, des actes de stérilisation et d'identification avant toute opération de capture s'élevant à 1 750 euros pour 2021 et pour 50 chats
- à inscrire au budget 2021 la dépense correspondante

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le 07.07.2021
Fait à Libourne
Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne
Gironde